



**POINT INFORMATION
REUNION MARITIME SPECIFIQUE CRISE COVID 19
AUDIO CONFERENCE - 17 AVRIL 2020**

Présence Organisations Syndicales :

CFDT : Thierry LE GUEVEL / CGT : Jean-Philippe CHATEL / Pierrick SAMSON /

CFE-CGC : Pierre MAUPOINT de VANDEUL / FO : Etienne CASTILLO.

Présence ADF :

Jean-Marc LACAVE / Maha VANDEWALLE / Éric DERRIEN.

Présence GASPE :

Guillaume du FONTENIOUX

Présence APERMA :

Marc PRATESI

Présence DAM et Ministère des Transports :

Thierry COQUIL / Aymeric MORIN / Thierry SAUVAGE / Yves LE NOZAHIC

Quatrième réunion de suivi de cette cellule de crise.

Préalable :

L'essentiel des travaux en cours concerne le dé-confinement post 11 mai avec des plans ministériels en préparation par secteur.

- Question des logiques de protection et équipements avec passagers et entre marins.
- Mises aux normes et application de protocoles de nettoyage
- Calendrier de redémarrage de telle ou telle activité.

A ce stade rien de stabilisé , atterrissage dans 10 jours environ.

1- Service essentiel – Limitation de Passagers – Croisières

Objectif de la DAM dans ce travail préparatoire :

Activités Transports :

Le 11 mai sera une étape importante pour le trafic passagers avec action similaire à d'autres secteurs terrestres :

- Navettes et bacs : Logique Transports Urbains
- Ferries : Logique Ferroviaire. Il est possible que les restrictions pax soient allégées mais pas forcément l'activité restauration à bord qui elle sera plutôt en phase avec la réouverture des restaurants à terre.

Le décret du 30 mars 2020 avait fixé jusqu'au 15 avril les restrictions pour activités passagers dans la crise du COVID 19 , il a été prolongé jusqu'au 11 mai.

Activités touristiques et Croisières :

Souhait de relance avant l'été. Le calendrier de reprise doit être cohérente avec celle du secteur tourisme.

Pas d'information à ce jour sur la capacité à rouvrir les lignes sur Maghreb. Sujet remonté au niveau interministériel.

Travail avec Britanniques et Irlandais sur l'organisation de la desserte (probables Obligations de Service Public – La DAM accompagne ce travail)

Il ne faudrait pas que l'activité économique maritime soit déconnectée des autres secteurs.

QUID de la reprise des navires de Croisière Français : Intérêt très fort à une coordination des opérateurs pour ne pas louper cette reprise car une épidémie sur un navire condamnerait les autres... Probable réorganisation de programme en conséquence. Véritable challenge pour le groupe PONANT qui va apporter un soin important pour cette reprise. ADF précise que la volonté de PONANT est de ne pas redémarrer trop rapidement à l'international mais réorganisation probable en croisière nationale.

2- Information des Marins

Titres et Brevets :

Décret de prolongation des titres en cours d'étude au conseil d'Etat ce jour. Validation le 22 avril.

Délai retenu : 6 mois après la fin du confinement. Délais cohérent avec dispositions des autres pays pour mieux accompagner la reprise.

Foire aux questions de la DAM :

Suite questions des OS la FAQ a été revue sur la question des durées maximales d'embarquement et précisions sur la liste des cas de rapatriement.

FAQ actualisée en lien ici :

http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_faq_maritime_16-04-2020.pdf

Activité partielle :

Ordonnance du 16 avril permet l'adaptation pour la rémunération à la part secteur pêche. Majoration du salaire forfaitaire. Note d'information accompagnera la sortie de ces textes.

Demande de Note spécifique sur le chômage partiel pour le secteur commerce idem secteur pêche. La DAM précise qu'un décret devrait être publié en début de semaine 17.

Attente de modifications à compter du 1^{er} mai pour « Arrêt garde d'enfant » et « Salariés à risque » qui devraient être mis en chômage partiel et plus en arrêt maladie. (Ce type de dispositif s'imposera toujours à l'armateur mais cette modification est faite pour diminuer le poids sur l'assurance maladie)

3- Précautions sanitaires

Adaptations marginales cette semaine des recommandations de la DAM : A la pêche : utilisation des moyens de protection .

Les OS demandent plus de coordination au niveau de la branche pour les recommandations. On constate des écarts regrettables suivant les compagnies. Par exemple sur les consignes de port du masque. Exemple est donné de la situation des cuisiniers embarqués : Le SSGM précise que pour eux pas de recommandation spécifique maritime mais ces recommandations existent dans d'autres secteurs et peuvent être calquées.

Question de la reprise du travail après la fin des symptômes : Précisions du SSGM : connaissance en évolution permanence sur le virus, les évolutions sont toujours plus inquiétantes. A terre pour une personne à risque on recommande au moins 10 jours d'arrêt.

Pour navigants : minimum impératif 8 jours, mais recommandation SSGM minimum de 15 jours et principe de précaution pour certains navires: 21 jours. (après apparition des symptômes)

4- Dépistage et Relèves

La disponibilité des tests restent un problème. Marseille est à considérer comme une exception car rentrant dans le cadre du programme de recherche de l'IHU qui a décidé de tester largement. Quelques collectivités ont suivi cette démarche avec des « drive » de dépistage (St Nazaire par exemple)

Demande de fourniture de masques pour embarquement d'au moins 7 jours, instruite hier avec un accueil plutôt favorable. Discussion toujours en cours mais qui n'avancera pas avant la semaine prochaine.

L'objectif de la DAM est que le 11 mai on puisse compenser l'arrêt de la sécurité créé avec l'effet du confinement par une forte capacité de tests.

Le SSGM considère toujours cela comme une aide complémentaire mais aucune certitude à ce stade, Il manque d'une doctrine adaptée à notre secteur.

Demande des OS de laisser les navires en « niveau 2 » puisque zone censée saine, et grande importance de l'enquête à bord et dépistage des « cas contacts ».

ADF et OS demandent de garder prioritairement cet objectif de fournitures de tests. On ne pourra jamais annuler le risque mais on cherche à le limiter.

Les quarantaines ont un coût économique et aussi des impacts psychologiques non négligeables pour les marins. Le temps d'éloignement est rallongé et cela va rapidement devenir insoutenable humainement mais aussi pour la planification. Les tests doivent être l'objectif à privilégier.

La DAM considère que jusqu'au 11 mai nous avons le bénéfice du confinement strict à domicile. Elle reconnaît qu'après le 11 mai on va reprendre des risques à cause de la circulation.

Les tests sérologiques sont déjà accessibles mais SSGM rappelle que tout reste très incertain car le virus est mal connu , la recherche d'immunité par ce test pourrait être sans intérêt s'il est confirmé qu'il n'y a pas forcément d'immunité systématique pour ce virus...

Enjeux aussi pour la DAM ,car le Gouvernement demande à garantir les conditions d'exercices de l'activité.

5- Temps d'embarquement

Questions des CDD en fin de contrat / Et tentative de modification frauduleuse de contrat pour contourner l'obligation de rapatriement. Les OS rapportent des situations inacceptables. La DAM demande à ce que les cas individuels concrets (pas forcément nominatifs) des situations qui apparaissent illégales lui soient remontées.

6- Impact psychologique

rappel:

Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer 02.72.27.84.82

c.jego@ch-saintnazaire.fr

7- Rapatriement et relève d'équipage à l'étranger

Discussion sur le réseau des Ports corridors : La gestion cas par cas montre ses limites. La puissance diplomatique doit être mieux utilisée sur ce sujet , nous devons être mieux coordonnés sur nos actions.

Il faut concentrer les besoins pour identifier une liste de ports. La tâche sera plus facile pour la DAM qui agirait de manière ciblée avec d'autres pays voisins européens.

Les armateurs précisent que si des solutions pouvaient être trouvés sur des points de relèves surs et identifiés, ils seront prêts à modifier leurs programmes et dérouter des navires pour effectuer les relèves.

Les zones de difficultés prioritaires sont bien identifiées par OS et AdF :

- Situation dans le golf de Guinée
- Absence de corridor bien identifié en Asie avec un durcissement récent des conditions de quatorzaine en Corée du Sud inquiétant tout autant AdF que les OS.

Sur ces 2 cas la voix diplomatique et la mutualisation de moyens, devraient permettre d'établir des « hub » de relèves bien identifiés avec le moins de contraintes possibles.

AdF indique qu'ils recensent de leur côté avec leur armateurs adhérents ,les besoins de relèves sur les prochaines semaines pour bien cibler les zones prioritaires.

La DAM va prioriser et coordonner ce dossier avec le RIF.

[Attestation de circulation pour retour en France depuis l'étranger :](https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage)

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Si blocage spécifique : guichet du RIF.

WILHEMSEN et BIMCO mettent à jour les contraintes d'accès constatés.

Ici la carte interactive WILHEMSEN très bien faite et mise à jour quotidiennement :

<https://www.wilhelmsen.com/ships-agency/campaigns/coronavirus/coronavirus-map/>

8- ENIM

OS : Demande de prise en compte des cotisations retraites pour les marins de plus de 55 ans en cas de chômage partiel . Ils ont la double peine en cas de chômage partiel puisqu'ils sont gelés au niveau catégoriel et leurs droits à validation retraite ne sont pas pris en compte.

DAM : Actuellement le droit ne le permet pas et à ce stade il n'y a pas de possibilité d'évolution.

Rappel dernière réunion sur ce point : Autant que possible lors des discussions en CSE : Demande des OS ne pas mettre ces navigants en chômage partiel...

Prochaine réunion vendredi 24 avril

UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL

FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL

CGT : Pierrick SAMSON

FO : Etienne CASTILLO

CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL

CFTC : Marc PREBOT